

Centre national  
du Chèque emploi service universel  
63, rue de la Montat  
42961 Saint-Etienne Cedex 9

www.cesu.urssaf.fr

Saint-Etienne, le 08/07/2018

**Objet : Promotion du Cesu accueil familial**

**Affaire suivie par :** Madame, Monsieur,

Direction  
Pôle communication externe

Adrien Gauthier  
adrien.gauthier@urssaf.fr  
04 77 43 85 89

Agathe Vially  
agathe.vially@urssaf.fr  
04 77 43 19 25

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Cesu accueil familial se substitue à la déclaration auprès de l'Urssaf. Les personnes accueillies bénéficieront ainsi de la simplicité du Cesu pour déclarer leurs accueillants.

Mis en place en 2016, le Cesu accueil familial évolue et offre de nouvelles fonctionnalités. L'accueilli peut désormais gérer le remplacement de son accueillant en cas d'absence et dispose, par ailleurs, d'un formulaire de déclaration adapté à la réglementation et accessible à partir d'une tablette ou d'un smartphone.

Vous trouverez, ci-joint, un kit de communication comprenant des dépliants et affiches afin d'accompagner et informer vos publics sur ces évolutions.

Je vous remercie de bien vouloir mettre ces supports à la disposition des accueillants familiaux et des accueillis de votre département.

L'équipe du Centre national Cesu se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pièces-jointes :

- 100 dépliants « Tout pour se simplifier l'accueil familial avec le Cesu »
- 2 affiches accueil familial

Bien cordialement,  
La Directrice